MDPH

Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Réunion

2 800 000 262

mdph974@mdph.re

Financeurs

- FIPHFP Fonds pour l'insertion des personnes Handicapées dans la fonction publique www.fiphfp.fr
 0262 71 13 03
- AGEFIPH Association De Gestion Du Fonds Pour L'insertion Professionnelle Des Personnes Handicapées www.agefiph.fr
 0262 20 98 11
- OETH Objectif Emploi Des Travailleurs Handicapés www.oeth.org
 01 40 60 58 58

Contacts

- formation-handi@chu-reunion.fr
- IES Sud

Mme Isabelle FONTAINE

2 0262 35 59 98

Mme Sabine DIJOUX

2 0262 35 95 70

IES Nord

Mr Gilbert DALLE-MULE

2 0262 71 75 59

Mme Martine TECHER

2 0262 71 75 49

CSSOI

Mr Médéric DESCOINS

20262 71 75 49 Poste 58752

• CESU

Mme Amandine ADEKALOM

2 0262 90 57 16

• DRH

Mme Vanessa DARID

2 0262 71 98 14



Handi-Accueillant

Le sujet du handicap est un des axes prioritaires de la politique des Ressources Humaines du CHU de la Réunion.

L'inclusion des personnes en situation de handicap est une valeur importante au CHU.

L'accessibilité à la formation est accompagnée.

Nous étudions chaque demande.

Nos Missions

- Veiller à une égalité de traitement
- Offrir un environnement inclusif
- Informer, Orienter et
 Mobiliser les expertises
- Accompagner et
 Sécuriser le parcours de
 formation et des stages
- Faciliter la communication
- Évaluer nos actions
- Favoriser l'inclusion post formation

Votre Accompagnement

Intégration à la formation

- Accueil personnalisé avec un référent unique handicap
- Parcours sécurisé et confidentiel
- Aménagement du temps lors de l'évaluation
- Aménagement d'un espace de travail dédié (mobilier, outils ...)
- Sensibilisation des équipes sur la situation du handicap

Parcours stages

- Sensibilisation des équipes accueillantes
- Parcours adapté à chaque situation

Concours/Sélections

- Accessibilité aux salles
- Aménagement d'un espace de travail
- Aménagement du temps (Tiers temps)
- Accompagnement possible d'une tierce personne

Le Handicap

Selon la Loi du 11 Février 2005

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »

Différentes familles de handicap

Le handicap peut être de différentes natures :

- Maladie invalidante: les maladies respiratoires, digestives parasitaires, infectieuses, qu'elles soient momentanées, permanentes ou évolutives, pouvant entrainer des déficiences ou des contraintes comme le diabète, les allergies, l'épilepsie, le cancer, le VIH, l'hémophilie, l'hyperthyroïdie, la sclérose en plaques, maladie orpheline.....
- Difficulté auditive: la privation, (surdité profonde) ou la diminution légère, moyenne ou sévère de l'audition, à la naissance ou au cours de la vie, même si elle peut être récupérée grâce à des prothèses auditive sou des implants.
- Les troubles DYS: Troubles cognitifs durables qui peuvent être plus ou moins sévères, selon les cas.
 Certains vont affecter les apprentissages précoces, tels que le langage ou encore les gestes. D'autres affecteront les apprentissages scolaires: c'est ce qu'on appelle les troubles spécifiques des apprentissages.

Dyslexie - dysorthographie - dyscalculie - dysphasie - dyspraxie ...

Difficulté : physique - visuelle - intellectuelle...